

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ÉTABLISSEMENT DSI
DE LA SOCIÉTÉ DCF DU 14 DECEMBRE 2022**

Sous la présidence de Xavier BERGER

Membres élus titulaires présents :

Mme Valérie BENIER
M. Nicolas BERTIN
M. Jean- Marc BO
M. Thierry BOUR JAMES
M. Quentin DUFAUT
M. Steven LEMOINE
M. Christopher LOUMEAU
M. André PAUVISSE VATRA
M. Jean Paul TRESCARTES

Membres élus suppléants présents :

M. Cyril DOS SANTOS
Mme Carine FOULIÉ
M. Pascal PACHOD
M. Christian PEYRARD

Excusé.e.s :

Mme Delphine CHARDON
Mme Nathalie CLAVIER (RS CFE-CGC)
M. Michel FERARD (RS UGICT-CGT)

Invités :

M. Louis DELAIRE
M. Frédéric FERRAND

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 24 novembre 2022
2. Points SSCT : Amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
3. Informations de la Direction
 - a. Points divers
 - b. Effectifs
 - c. Sociétés extérieures
 - d. Compte-rendu social du mois de novembre
 - e. Point SSCT : Etat sanitaire
4. Situation financière du CSEE
5. LAC
6. Questions des élus CSEE
 - **VENTE DE CCV et de GREENYELLOW :**
 - Pouvez-vous nous donner, par anticipation, les conséquences de ces ventes :
 - Au niveau infrastructure
 - Au niveau personnel
 - Au niveau des applications ?
 - **6eme ETAGE :**

Des odeurs très désagréables sont apparues au niveau du 6eme étage.

 - Pouvez-vous nous expliquer la provenance de celles-ci ?
 - **REAFECTATION des TÂCHES :**

A l'occasion des nombreux départs (démission, retraite),

- Comment est gérée et organisée la réaffectation du travail et de la compétence ?
- Est-il normal de prévenir les collaborateurs qu'ils ont de nouvelles tâches alors que le prédécesseur n'est plus présent ?
- Ne faudrait-il pas prévoir des recrutements plutôt que des prestataires qui parfois sont les seuls ayant la connaissance et peuvent partir à tout moment ?

➤ **GOOGLE CLOUD FORMATION :**

Suite au retour des participants aux formations, nous vous alertons sur l'organisation de celles-ci. Manque de temps + formation pas adaptée à tous les invités + possibilité de faire en groupe dans une salle de réunion mais sans wifi +

- Pour les formations à venir, serait-il possible de mieux cibler le public et d'améliorer l'organisation ?

➤ **GOOGLE CLOUD ORGANISATION :**

- Pouvez-vous nous donner une meilleure vision sur la future exploitation de l'environnement (gestion des bases de données, gestion des applications, gestion de l'exploitation, gestion des environnements +) ?
- Des équipes Casino sont-elles appelées à disparaître ?

➤ **GOOGLE CLOUD SECURITE :**

- Les lois RGPD sont valables en Europe, Google étant américain, qu'en est-il de la gestion de celles-ci avec ce produit ?

7. Calendrier social 2023

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 24 novembre 2022

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 24 novembre 2022 est mis aux voix. Il est approuvé à la majorité. T. Bour James et J.P. Trescartes s'abstiennent car ils étaient absents de la précédente réunion.

X. Berger présente L. Delaire qui prendra en charge la Direction des Ressources Humaines de la DSI à compter du 2 janvier 2023. Les membres du CSEE se présentent également.

C. Dos Santos demande si la politique RH mise en œuvre par X. Berger perdurera. X. Berger confirme que rien ne sera remis en question avec l'arrivée de L. Delaire.

2. Points SSCT : Amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

F. Ferrand présente les éléments ci-dessous.

Bilan trimestriel environnement de travail AMELIORATION DES CONDITIONS D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Direction Exploitation des Sièges / Saint-Etienne – décembre 2022

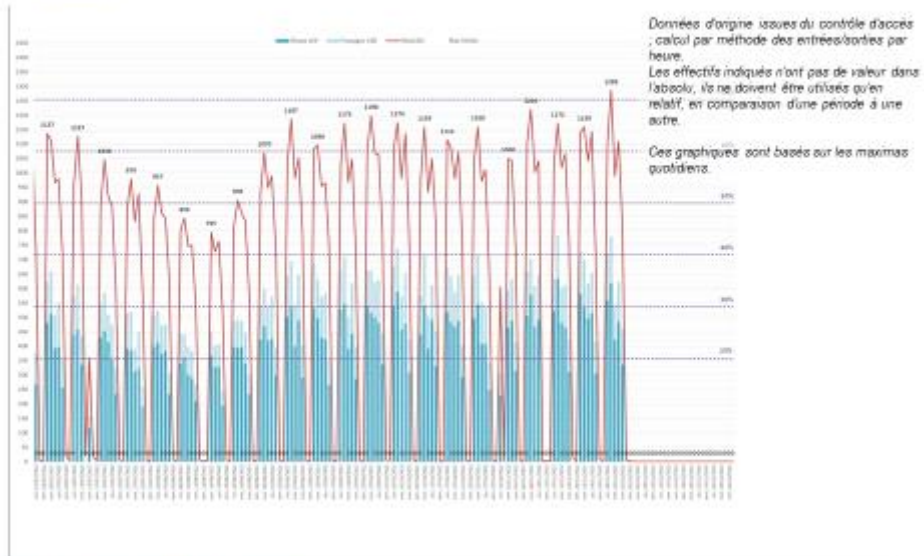


CASINO SERVICES

Exploitation et maintenance du siège du Groupe Casino.
Exploitation et maintenance des installations (hors I.T.) d'un d'activités.

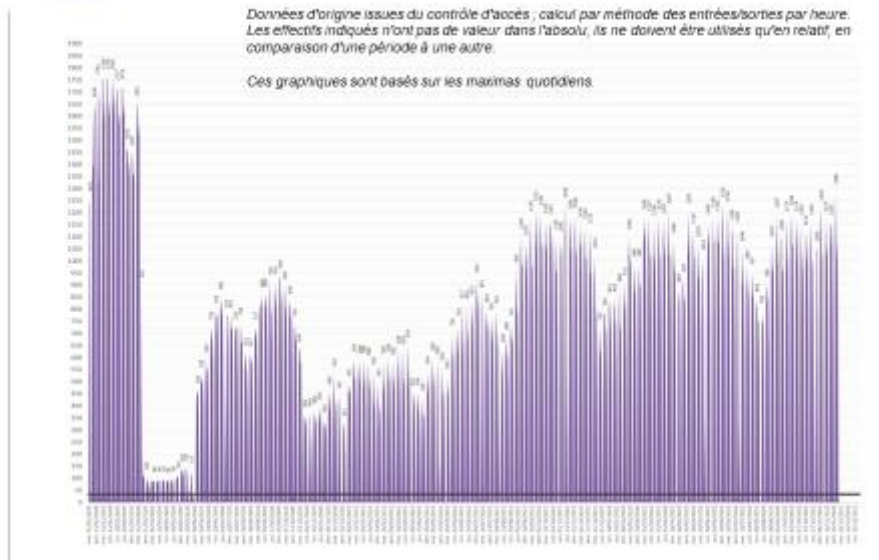


INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

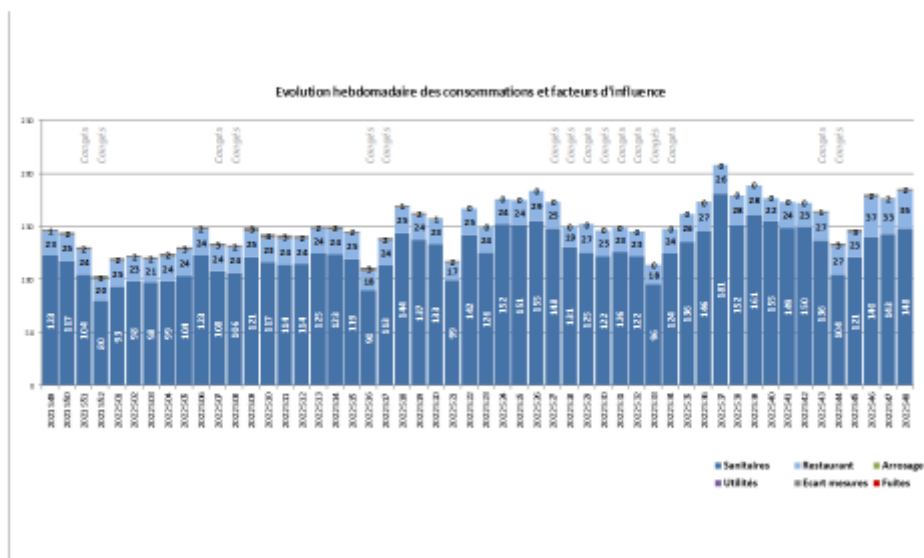


INFORMATIONS CONFIDENTELLES - NE PAS DIFFUSER

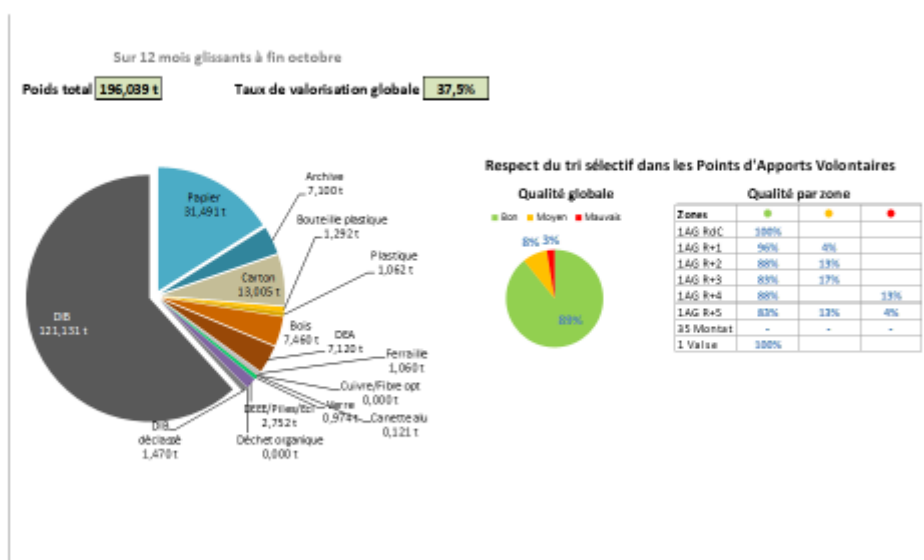
F. Ferrand précise que l'effectif sur site reste stable.



INFORMATIONS CONFIDENTELLES - NE PAS DIFFUSER



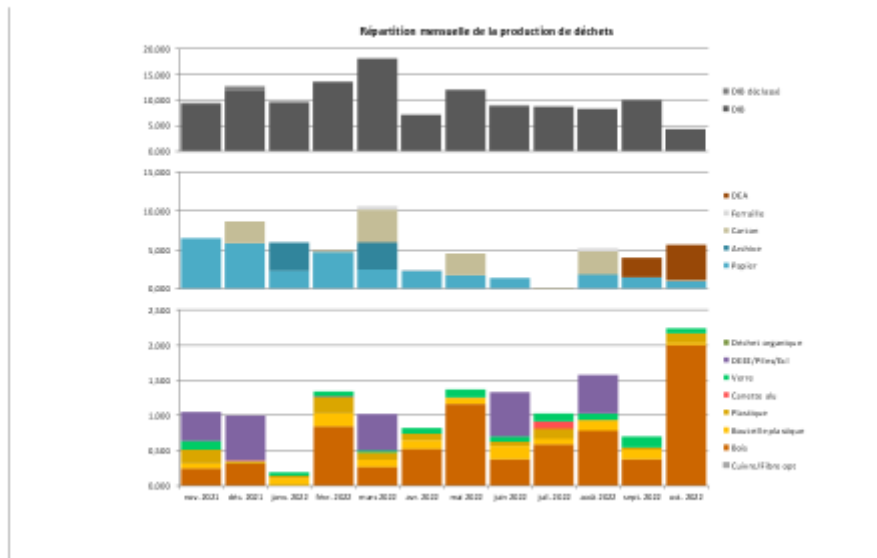
INFORMATIONS CONFIDENTELLES - NE PAS DIFFUSER



INFORMATIONS CONFIDENTELLES - NE PAS DIFFUSER

La génération des déchets est proportionnelle au nombre de collaborateurs sur site. Le DIB est trié en centre de tri et occasionne donc un coût. Les autres déchets n'occasionnent pas de coût à l'exception du transport. DEA correspond au recyclage du mobilier.

Indicateurs déchets 2/2



INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

Suivi de l'utilisation des bornes de charge de véhicules électriques 1/2

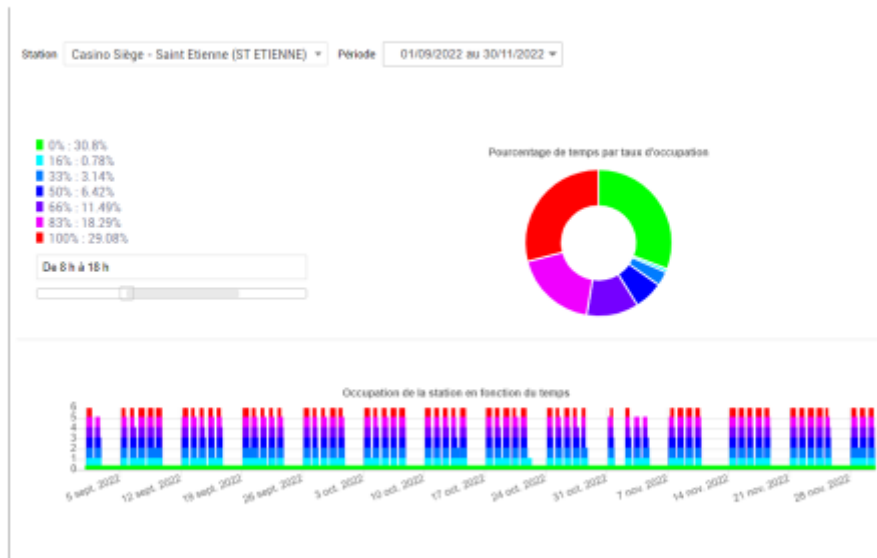
Totaux 12 mois glissants :	Nb de sessions de charge : 2 574
	Consommation électrique : 42 973 kWh
	Coût énergie : 5 338 €

46 utilisateurs déclarés



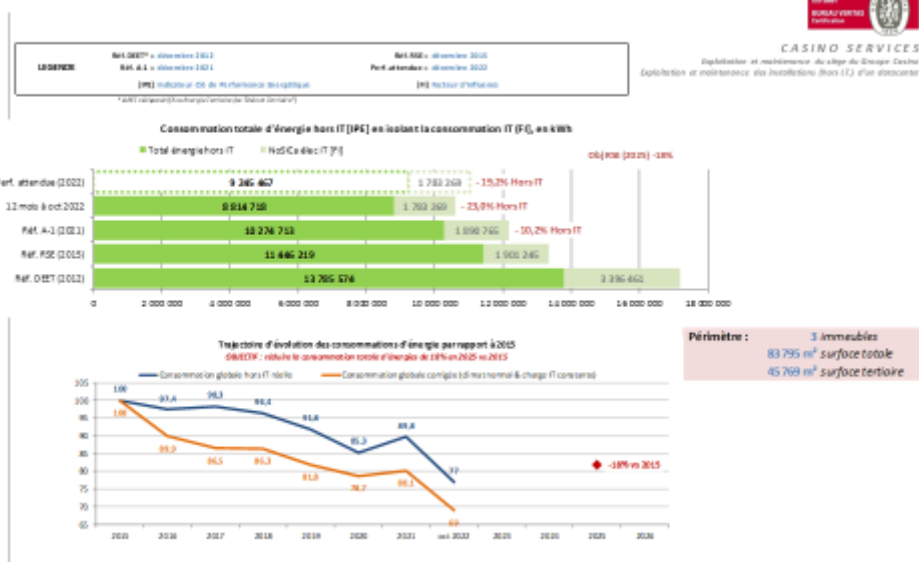
INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

En novembre 2022, il y a 46 utilisateurs déclarés et 35 utilisateurs différents sur le mois. F. Ferrand ajoute qu'il y a un bon roulement. Le fonctionnement s'autorégule.



INFORMATIONS CONFIDENTELLES - NE PAS DIFFUSER

F. Ferrand observe que les 6 bornes sont utilisées tous les jours. C. Dos Santos demande s’il y a des problèmes pour recharger les voitures. F. Ferrand répond par la négative. Tous les utilisateurs peuvent communiquer entre eux par l’intermédiaire d’une liste de diffusion. Il ajoute que certains utilisateurs disposent également d’une application leur permettant de vérifier le niveau de charge de leur véhicule.



INFORMATIONS CONFIDENTELLES - NE PAS DIFFUSER

T. Bour James demande ce que signifie « hors IT ». F. Ferrand répond que notre certification est calculée sans la consommation de nos salles informatiques. Chaque année, on décline un plan d’action pour améliorer notre consommation.

C. Loumeau souhaite réaborder le sujet des bornes de recharge des véhicules électriques. Il indique qu’on essaie de faire des économies en baissant le chauffage, mais on maintient ce service. Il demande si Casino a une subvention de l’état. F. Ferrand répond que le Groupe a obtenu une subvention lors de l’installation.

C. Loumeau demande pourquoi le Groupe décide de donner un avantage aux possesseurs de véhicule électrique alors qu’on baisse le chauffage et qu’on supprime l’eau chaude dans les toilettes. F. Ferrand répond que la loi de transition énergétique prévoit que les entreprises doivent équiper leur parking avec des bornes électriques.

C. Loumeau ajoute qu’il souhaiterait qu’il y ait un plafond de prise en charge pour l’utilisation des bornes électriques. Il estime qu’il y a un manque d’équité par rapport aux autres collaborateurs.

X. Berger répond que cette décision a été prise dans le cadre de la RSE, il fallait inciter les salariés à passer à l'électrique. Dans quelques années, on ne pourra acheter que des véhicules neufs électriques. Cette mesure sera peut-être revue.

Concernant la baisse du chauffage, c'est une consigne qui émane du gouvernement visant à faire attention à la consommation d'énergie de la France, c'est une mesure d'économie nationale.

Il ajoute que même s'il n'y avait pas de bornes électriques, on baisserait quand même le chauffage.

X. Berger remercie F. Ferrand pour ces interventions sur les problèmes de chauffage.

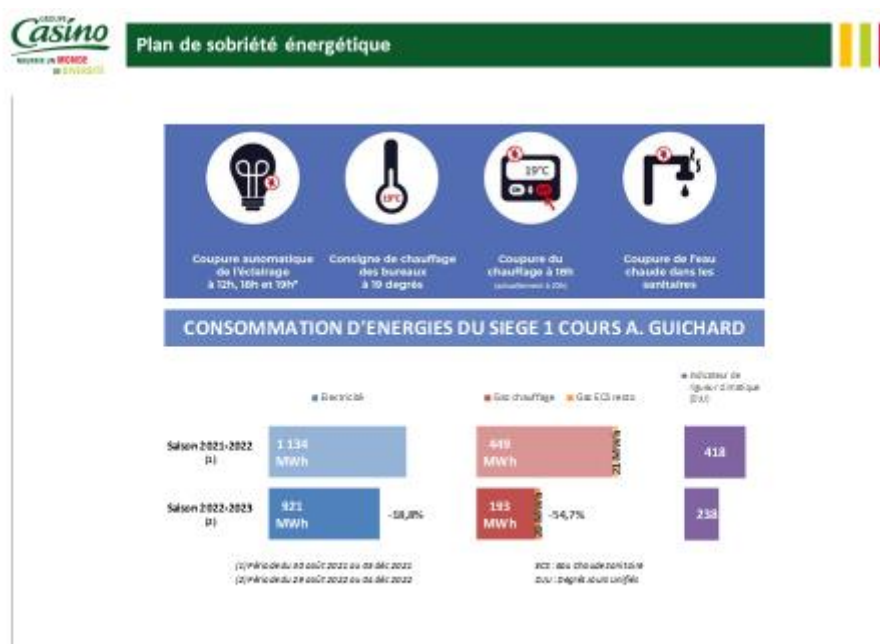
S. Lemoine indique qu'il ne comprend pas la remise en fonction des sèche-mains, leurs utilisations ne s'inscrivent pas dans le plan d'économie énergétique. X. Berger répond que cette décision est plus d'ordre financière, l'utilisation des sèche-mains est moins onéreuse que l'utilisation du papier.

T. Bour James demande si la DRH a des informations concernant les aides sur l'utilisation des vélos. X. Berger répond que les syndicats devront aborder ce sujet lors des prochains NAO.

C. Loumeau demande s'il sera possible de faire un effort sur l'eau chaude. F. Ferrand répond par la négative. P.

Pachod demande si l'eau est chauffée par le gaz. F. Ferrand répond qu'il y a un cumulus dans chaque bloc sanitaire.

J.P. Trescartes demande s'il serait envisageable de laisser les portails des entrées/sorties des parkings ouverts de manière permanente sur une période donnée, cela permettrait de réduire notre consommation d'énergie. F. Ferrand répond qu'il doute que cette mesure puisse avoir un impact intéressant.



INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

F. Ferrand reconnaît qu'il y a eu un sentiment d'inconfort lié à la baisse des températures et au dysfonctionnement du système. Il ajoute que certaines zones sont défavorisées en raison de leur positionnement : au-dessus des parkings, dans les ailes, ... Il précise que son service fait au mieux pour trouver un compromis entre sobriété et confort.

C. Loumeau demande si la facture d'électricité du Groupe a déjà fortement augmenté. F. Ferrand répond qu'il a effectivement constaté une hausse mais pas dans une grande proportion. Il ajoute que nos contrats d'énergie sont gérés par GreenYellow. Suivant leurs recommandations, il a prévu une augmentation dans le budget 2023.



	Démarrage		Arrêt	
	Hiver 2021-2022	Hiver 2022-2023	Hiver 2021-2022	Hiver 2022-2023
Réchauffage air neuf (énergie gaz)	2021 539 (22 sept)	2022 586 (28 sept)	2022 519 (12 mai)	-
Résistances d'appoint local (énergie électrique)	2021 540 (6 oct)	2022 586 (14 nov)	2022 519 (12 mai)	-
Consigne de température	22°C	23°C	-	-
Application du plan de sobriété	sans objet	2022 541 (17 oct)	sans objet	-

Rappel de fonctionnement sur le mode « occupé » (qui active localement le chauffage ou la clim) :



INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

F. Ferrand donne des explications sur le fonctionnement des boîtiers de consigne de température. Si on est en mode inoccupé, le chauffage ou la climatisation est neutralisé. Pour un fonctionnement normal, il faut qu'il y ait un personnage sur le détecteur. Les boutons avec des flèches permettent de modifier la consigne de plus ou moins 1 degré.



Il semblerait que des collaborateurs amènent des convecteurs électriques personnels sous leurs bureaux.



Risque incendie



Surtension électrique

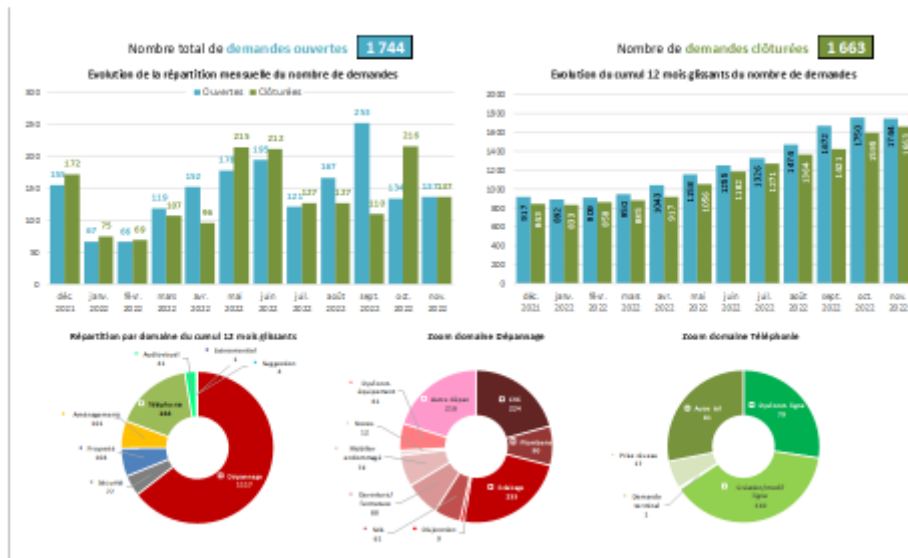


Surconsommation d'énergie

- Le contexte inédit de cette année introduit des modifications importantes dans les modes de fonctionnement « rodés » depuis de nombreuses années sur le bâtiment.
- C'est forcément à tâtons qu'on peut trouver le bon compromis entre sobriété énergétique et confort des occupants (celui-ci étant relatif selon les zones et les personnes).

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

C. Dos Santos indique qu'il y a un risque important à amener ce type de matériel pour des raisons de sécurité. X. Berger confirme qu'il y a effectivement un risque non décidé et non vérifié par l'entreprise. Il ajoute que tout problème de chauffage doit être remonté à notre service Maintenance et à la DRH le cas échéant. J.M. Bo demande si un collaborateur qui amène un convecteur pourrait être sanctionné, X. Berger répond par la négative. C. Foulié signale qu'il y a des problèmes de joints sur certaines portes. F. Ferrand répond qu'un spécialiste va passer pour régler ce point.



INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

J.P. Trescartes observe que les demandes de maintenance sont très bien traitées, le service est très efficace..

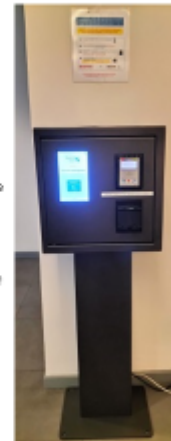
Date	Prestataire	Domaine	Vérification
07/09/2022	Bureau Veritas Exploitation	Transports mécaniques - Ascenseurs	Contrôle technique quinquennal des ascenseurs existant (selon la loi De Robien R 125-2-4 du CCH)
21/09/2022	Bureau Veritas Exploitation	Machines (hors levage)	Vérification générale périodique des machines
21/09/2022	Bureau Veritas Exploitation	Levage - Manutention	Vérification périodique d'appareils de levage
25/11/2022	Bureau Veritas Exploitation	Machines (hors levage)	Vérification générale périodique des machines
04/11/2022	EVJ	Pompage bac à graisse	Pompage semestriel
21/11/2022	Ecolab	Dératisation	Visite périodique
Sept-Nov 2022	OTIS	Ascenseurs	Visite périodique

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

Date	Prestataire	Domaine	Vérification
12/09/2022	Bureau Veritas Exploitation	Electricité	Vérification périodique annuelle des installations électriques avec émission du compte-rendu Q18
07/11/2022	Bureau Veritas Exploitation	Levage - Manutention	Vérification périodique d'appareils de levage
21/11/2022	Ecolab	Dératisation	Visite périodique
Sept-Nov 2022	OTIS	Ascenseurs	Visite périodique

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

- ! Une borne de rechargement par carte bancaire sans contact est en service au rez-de-chaussée du bâtiment (dans le local du hall où sont installés les distributeurs).
- ! Elle permet de recharger le porte-monnaie intégré au badge au moyen d'une carte bancaire sans contact (ou d'un téléphone avec une fonction équivalente) avec des montants prédéfinis de 5, 10 ou 20€.
- ! **RAPPELS IMPORTANTS :**
 - Ce porte-monnaie « distributeurs » est stocké directement sur le badge. En cas de perte/casse du badge, le montant restant est perdu.
 - Le porte-monnaie « restaurant Délicaveurs » est distinct et fonctionne différemment, en lien avec le système d'encaissement du restaurant. La perte ou la casse du badge ne l'affecte pas.
- ! Pour l'utilisation de cette borne, veillez à bien suivre les consignes d'utilisation affichées au-dessus de la borne. Le respect des étapes et des temps de communication conditionne la prise en compte des sommes débitées de votre carte bancaire sur votre badge.
- ! En cas de problème d'utilisation de la borne ou des distributeurs, vous pouvez contacter le SAV Sofoda au 04 77 90 68 01.



INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

C. Loumeau demande pour quelle raisons il n'est plus possible d'utiliser de la monnaie dans les distributeurs du rez-de-chaussée. F. Ferrand répond que nos locaux pouvant recevoir du public, certaines personnes de l'extérieur venaient prendre un café chez nous. Cette mesure les dissuade.

- Les travaux du 12 Chance se sont terminés fin novembre.
- Toutes les activités LAC et toutes les organisations syndicales y ont été déménagées et sont maintenant actives.
- L'Amicale des Retraités sera déménagée du 1 Valse le 14 décembre (provisoirement en garde meubles, en attente de l'attribution d'un local en ville).
- Le 1 Valse est en cours de « nettoyage » (évacuation des mobiliers et équipements résiduels, démontages divers) en vue de le rendre fin décembre.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

V. Bénier demande à F. Ferrand si les demandes de maintenance du bâtiment Rue de la Chance doivent être adressées à son service. F. Ferrand répond par l'affirmative, c'est maintenant un bâtiment commun.

3. Informations de la Direction

3.a – Guide du collaborateur Aidant

X. Berger présente le guide du collaborateur « Aidant » disponible sur l'intranet, rubrique Ressources Humaines, Aidants familiaux.

Il rappelle qu'un salarié sur 5 est dans cette situation. Le guide reprend tous les contacts et toutes les structures en interne et en externe susceptibles d'apporter de l'aide aux collaborateurs concernés.

Un guide du collaborateur aidant « Concilier travail et accompagnement d'un proche » a été créé par le Groupe.

Il recense des contacts utiles et des solutions concrètes permettant aux collaborateurs aidants de faciliter leurs démarches.



Guide du collaborateur aidant



LES CARTES INTERNES

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

3.b - Effectifs

	NOVEMBRE 2022	OCTOBRE 2022
Effectif équivalé temps plein (ETP)	284.70	279.60
dont stagiaires	/	/
dont contrat d'alternance (CA et CP)	12	7
dont temps pleins (CDI uniquement)	247	246
dont temps partiels (CDI uniquement)	25.70	26.60

	NOVEMBRE 2022	OCTOBRE 2022
Effectif en valeur absolue	291	286
dont temps partiels	32	33
⇒ <i>dont femmes à temps partiels</i>	26	27
⇒ <i>dont hommes à temps partiels</i>	6	6
CDI	279	279
⇒ dont hommes	212	212
⇒ dont femmes	67	67
⇒ dont employés (CDI)	/	/
⇒ dont maîtrises (CDI)	21	21
⇒ dont cadres (CDI)	258	258
CDD (dont alternants : CA et CP)	12	7
Stagiaires	/	/

	NOVEMBRE 2022	OCTOBRE 2022
Entrées	5 CDD	2 CDI
Départs	/	1 CDI

Intérim	NOVEMBRE 2022	OCTOBRE 2022
Nombre de Contrats	/	/
dont hommes	/	/
dont femmes	/	/
dont nombre de journées de travail effectuées	/	/
Motifs (°)	/	/
Entreprises extérieures (agent de sécurité et agent d'entretien) sur l'ensemble du siège social	31	30
dont hommes	18	17
dont femmes	13	13
dont nombre de journées de travail effectuées	413	433

RS : Remplacement d'un salarié

ATA : Accroissement temporaire d'activité

CA = Contrat d'apprentissage / CP = Contrat de professionnalisation

3.c - Sociétés extérieures

HORS FORFAITS	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
NOMBRE DE SOCIETES	19	17	26	17	24	22	23	21	23	20	23	24
NOMBRE DE JOURS FACTURES PAR LES SOCIETES EXTERIEURES	583	617	1 497	646	1 391	1 001	741	1 047	1 039	1 437	1 583	1 964

HORS FORFAITS	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
NOMBRE DE SOCIETES	11	15	16	21	18	16	19	18	16	16	17	
NOMBRE DE JOURS FACTURES PAR LES SOCIETES EXTERIEURES	403	410	919	1 250	967	839	1 286	939	1 549	1 265	1 551	

3.d - Compte-rendu sanitaire du mois de novembre 2022

▪ ETAT SANITAIRE

16	malades (hors AT)	contre	16	En Octobre 2022
	Dont 6 absents de plus de 30 jours	contre	3	En Octobre 2022
	Représentant 245 jours de maladie	contre	180	En Octobre 2022
0	arrêt pour congé maternité	contre	0	En Octobre 2022
0	arrêt pour congé paternité	contre	2	En Octobre 2022
4	collaborateurs en invalidité 1ère catégorie	contre	4	En Octobre 2022
3	collaborateurs en invalidité 2e catégorie	contre	3	En Octobre 2022

▪ ACCIDENT DU TRAVAIL / TRAJET

RAS

▪ MEDECINE DU TRAVAIL

7 visites médicales

- 3 visites « occasionnelle à la demande du médecin »
- 1 visite « occasionnelle à la demande du salarié »
- 0 visite « de pré-reprise »
- 0 visite « de reprise »
- 3 visites « VIP Médicale (embauche) »

3.e – Point SSCT : Etat sanitaire


Visites médicales :

	A la demande du médecin	A la demande du salarié	Pré Reprise	Reprise	VIP Médicale (embauche)	TOTAL
Septembre	9	0	0	0	0	9
Octobre	1	1	0	0	1	3
Novembre	3	1	0	0	3	7

Absentéisme :

Taux d'absentéisme maladie à fin novembre 2022 : 2,38 %

Taux d'absentéisme accident intérieur à fin novembre 2022 : 0 %

Taux d'absentéisme accident trajet à fin novembre 2022 : 0 %

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

X. Berger observe que le taux d'absentéisme de la DSI est particulièrement bas.


Malades :

	2022	2021
Septembre	15	11
Octobre	16	17
Novembre	16	9

Malades de plus de 30 jours :

	2022	2021
Septembre	3	2
Octobre	3	2
Novembre	6	2

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

4. Situation financière du CSEE



- **COMPTE FONCTIONNEMENT :**
 - Ancien Solde : 49.704,99 €
 - Solde : 49.704,99 €
 - Pas de mouvement

- **COMPTE ACTIVITÉ :**
 - Ancien Solde : 594,67 €
 - Solde : 594,67 €
 - Pas de mouvement

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

T. Bour James est inscrit à une formation « Conseiller Santé » au mois de janvier 2023. J. M. Bo indique que les élus qui souhaitent suivre une formation syndicale doivent demander au CSEE la prise en charge des frais de formation. Les élus présents donnent leur accord pour prendre en charge les dépenses liées à la formation de T. Bour James.

5. LAC

Les PV du CSEE sont désormais publiés et disponibles sous Casweb – Les Ressources Humaines – Innovation & Relations sociales Groupe – Intranets Relations Sociales / DCF - DCF DSI – PV des réunions du CSEE.

Le dernier PV est également disponible sous Casweb – Communautés Métiers – Systèmes d'Informations – Rubrique News.

Les PV du LAC sont désormais publiés et disponibles sous HelloCSE.

6. Questions des élus du CSEE

➤ VENTE DE CCV et de GREENYELLOW :

- Pouvez-vous nous donner, par anticipation, les conséquences de ces ventes :
 - Au niveau infrastructure
 - Au niveau personnel
 - Au niveau des applications ?

X. Berger rappelle que cette question a été posée lors du CSEE du mois d'octobre 2022 et qu'une réponse avait été apportée par V. Liataud et C. Chevalier.

A.S. Schwartz intervient pour répondre à cette question sur la partie CCV et l'impact sur son équipe. Pour l'instant, la cession n'est pas effective. Le hardclose est prévu sur fin d'année, le contrat porte sur une durée de 18 mois avec une extension possible de 6 mois complémentaires et le plan de migration sera travaillé par le repreneur post session.

L'impact sur l'activité de l'équipe sera très faible sur 2023 car le repreneur va conserver les outils métiers CCV. Il va donc continuer à faire évoluer ces outils avec les équipes DSI & les prestataires qui les gèrent. Il va travailler sur un plan de migration sur un nouvel hébergeur de ces outils (chaque entité du repreneur étant autonome sur son IT). Ensuite courant 2024 (dépendant du repreneur), les collaborateurs de l'équipe se recentreront sur l'activité

Casino / Cdiscount, sachant que sur le domaine, pour gérer l'activité hors CCV, l'équipe intègre des prestataires pour pouvoir adresser les différentes demandes des branches.

J.M. Bo demande comment les 2 ou 3 collaborateurs qui travaillent sur CCV pourront en même temps gérer la bascule et se former sur les autres sujets ? A.S. Schwartz répond que cela ne concerne pas 2 ou 3 personnes. Les collaborateurs interviennent déjà sur d'autres projets et montent en compétence, la partie CCV ne constitue qu'un pan de leur activité.

➤ **6eme ETAGE :**

Des odeurs très désagréables sont apparues au niveau du 6eme étage.

- Pouvez-vous nous expliquer la provenance de celles-ci ?

F. Ferrand indique qu'il n'a pas été alerté pour ce genre de problème, il ne comprend pas de quoi il s'agit, il demande s'il serait possible d'avoir plus d'éléments.

J.M. Bo répond que les odeurs sont importantes le matin vers 8h00 au niveau du hall de l'ascenseur et de l'espace Cœur de Blé. J. P. Trescartes ajoute qu'il y a des odeurs désagréables sur le palier du 6^{ème} étage lorsqu'on monte par les escaliers également.

F. Ferrand indique qu'il peut s'agir d'une problématique de siphon asséché en hiver. Selon les conditions climatiques, la pression dans les égouts peut également occasionner des remontées malodorantes.

➤ **REAFFECTION des TÂCHES :**

A l'occasion des nombreux départs (démission, retraite),

- Comment est gérée et organisée la réaffectation du travail et de la compétence ?

X. Berger rappelle qu'il a présenté au CSEE du mois d'octobre 2022 un plan RH pour pallier aux départs en retraite et pour organiser la gestion des compétences clés de la DSI.

- Est-il normal de prévenir les collaborateurs qu'ils ont de nouvelles tâches alors que le prédécesseur n'est plus présent ?

Non, ce n'est pas « normal ». Mais il faut laisser un peu de temps pour mettre en place le process ci-dessus. La RH et le Comité de Direction travaillent pour préparer les plans de remplacement.

- Ne faudrait-il pas prévoir des recrutements plutôt que des prestataires qui parfois sont les seuls ayant la connaissance et peuvent partir à tout moment ?

X. Berger indique qu'il y a, vers les bureaux du Codir de la DSI, un affichage reprenant tous les postes disponibles à la DSI. Ces postes sont ouverts en recrutement interne, mais aussi externe.

J.M. Bo demande ce qui se passe s'il n'y a pas de candidature, les annonces sont-elles reformulées ? X. Berger rappelle que c'est le manager qui établit la définition de poste. Chaque demande sera validée par lui, en relation avec la RH et le CSP Recrutement.

➤ **GOOGLE CLOUD FORMATION :**

Suite au retour des participants aux formations, nous vous alertons sur l'organisation de celles-ci. Manque de temps + formation pas adaptée à tous les invités + possibilité de faire en groupe dans une salle de réunion mais sans wifi +

- Pour les formations à venir, serait-il possible de mieux cibler le public et d'améliorer l'organisation ?

V. Liautaud intervient pour répondre à cette question.

Il présente le contexte autour de cette formation. Dans le cadre du contrat avec Google, on avait un certain nombre d'heures de formation annuelles intégrées, et à consommer avant le 1^{er} décembre 2022.

Il y a eu beaucoup de formations dispensées cette année notamment pour les personnes qui travaillent sur le sujet. On a demandé aux managers d'inscrire d'autres collaborateurs à une formation « Initiation au Cloud », avec des exercices pratiques sur une vraie console. Lors de la première journée de formation dispensée sur site avec l'assistance d'un technicien Google, les collaborateurs ont rencontré des problèmes Wifi dans les salles de réunion. Il a fallu demander aux participants de repartir sur leur poste de travail. Les 2 sessions suivantes ont été effectuées en distanciel.

Concernant la durée des formations jugées trop longues, on a demandé à Google de re-créditer quelques heures afin de permettre aux participants de finaliser leur session. J.P. Trescartes demande comment les personnes intéressées peuvent finaliser leur parcours de formation. V. Liautaud répond qu'il suffit de lui en faire la demande.

C. Dos Santos indique que la formation n'est pas facile, il y a beaucoup de sujets complexes.

V. Liautaud en convient, il précise cependant que cette formation reprend toutes les composantes du Cloud, le sujet est vaste et il confirme que certains sujets peuvent paraître inintéressants à certains.

N. Bertin demande si ces formations ne vont pas réduire le budget alloué aux formations Google. V. Liataud répond par la négative, nous aurons un crédit Google de formation inclus dans le contrat tous les ans.

T. Bour James ajoute qu'il n'a pas eu le temps, pour sa part, de prendre des notes. De plus, il n'y avait pas de support papier. J.M. Bo approuve cette remarque et demande si l'organisation de ces formations va être revue en ce qui concerne la durée, les supports, etc ...

V. Liataud répond qu'il sera possible de récupérer le texte des vidéos, mais pas les vidéos en elles-mêmes.

➤ **GOOGLE CLOUD ORGANISATION :**

- Pouvez-vous nous donner une meilleure vision sur la future exploitation de l'environnement (gestion des bases de données, gestion des applications, gestion de l'exploitation, gestion des environnements +) ?
- Des équipes Casino sont-elles appelées à disparaître ?

C. Chevalier intervient pour répondre à cette question.

Les équipes de production exploiteront les environnements Cloud tout comme elles exploitent aujourd'hui les environnements datacenters. Il n'y aura pas d'impact sur les équipes sur le plan quantitatif. L'exploitation du Cloud sera réalisée par les équipes actuelles.

Bien évidemment les technologies évoluent, donc certaines compétences sont à acquérir. Un programme de formations techniques est en cours, les premières certifications d'architecture seront passées dans les semaines qui viennent.

Une équipe architecture opérationnelle au sein de la DIP travaille en relation étroite avec le CCOE pour définir et mettre en place les composants techniques et les outils d'exploitation sur GCP (réseau, sauvegardes, flux, ordonnancement, supervision...).

Un membre de l'équipe infra & stockage et un membre de l'équipe réseau travaillent à mi-temps avec l'équipe architecture opérationnelle. Ils contribuent donc à la définition et la mise en place des solutions, leur rôle est également de faciliter la prise en compte de ces environnements par les équipes opérationnelles.

J.M. Bo estime que la DSI va refaire les mêmes erreurs, à savoir un seul spécialiste par équipe. Il s'inquiète de savoir comment se passera le transfert de compétences entre le « spécialiste » et les autres collaborateurs de l'équipe.

C. Chevalier répond qu'il a été décidé justement de maintenir les 2 collaborateurs dans leurs équipes afin de faciliter le passage de compétences. Ils ont suivi des formations GCP avec certification et les autres collaborateurs de l'équipe seront inscrits à des formations, le but étant d'accompagner la montée en charge et la montée en compétence en parallèle.

C. Dos Santos s'interroge sur une possible disparition du datacenter, et par conséquent du poste occupé actuellement par D. Moulanger. C. Chevalier répond que toutes les applications ne pourront pas partir dans le Cloud rapidement, le datacenter n'est pas appelé à disparaître dans les 2 prochaines années, il ajoute qu'il n'est pas en mesure cependant de répondre à plus long terme.

➤ **GOOGLE CLOUD SECURITE :**

- Les lois RGPD sont valables en Europe, Google étant américain, qu'en est-il de la gestion de celles-ci avec ce produit ?

E. Lebeaupin, DPO (Délégué à la protection des données personnelles), intervient pour donner les éléments de réponse.

Le RGPD pose le principe d'un traitement des données personnelles des résidents de l'Union Européenne sur le territoire de l'Union Européenne. Il prévoit aussi la possibilité de transférer ces données en dehors de l'Union Européenne, mais sous conditions. Ces conditions sont la mise en œuvre de garanties appropriées pour maintenir une protection des données équivalente, sur le plan juridique et technique, à celles exigées par le RGPD.

S'agissant des transferts de données vers les Etats-Unis, des mécanismes de garanties ont été négociés entre le gouvernement américain et la Commission européenne pour encadrer ces transferts (le Safe Harbor, le Privacy Shield). Ils ont été successivement invalidés par les autorités judiciaires européennes, principalement en raison de la possibilité, pour les autorités américaines en vertu de lois de surveillance (ex : Patriot Act, Cloud Act), d'obtenir l'accès à des données traitées par des entreprises établies aux Etats-Unis, ou dont la maison mère est immatriculée aux Etats-Unis.

L'invalidation du Safe Harbor et du Privacy Shield ne rend pas impossible les transferts de données aux Etats-Unis, mais déstabilise la sécurité juridique de ces transferts. Elle contraint de ce fait les entreprises à travailler sur des garanties supplémentaires avec les prestataires de service, en vue de rendre effective une protection des données équivalente.

La réponse des prestataires de service, tels que Google, a notamment consisté à permettre aux entreprises clientes de leurs services :

- le stockage des données par défaut sur le territoire de l'Union Européenne ;
- L'intégration des clauses contractuelles type de protection des données exigées par la Commission Européenne dans leurs engagements contractuels ;
- le chiffrement des données au repos et en transit ;
- la pseudonymisation des données traitées, voire l'anonymisation quand elles sont possibles ;
- l'application de procédures internes de traitement des requêtes d'accès aux données par les autorités américaines ;
- la publication du nombre de requêtes d'accès émises par les autorités américaines.

Sans qu'un risque zéro puisse être garanti en la matière, la mise en place de ces garanties supplémentaires a pour effet de restreindre le périmètre et la portée des transferts effectifs de données vers les Etats-Unis.

En parallèle, un nouveau mécanisme, censé renforcer les garanties d'une protection équivalente des données entre les Etats-Unis et l'Union Européenne, est en cours de finalisation. Sa publication officielle pourrait intervenir au cours du 1er semestre 2023.

Q. Dufaut indique qu'en France, il faut l'autorisation d'un juge pour accéder aux données personnelles, il demande si les USA doivent également faire cette demande pour obtenir les données ou s'ils peuvent faire ce qu'ils veulent. E. Lebeaupin répond que c'est malheureusement la deuxième option. Cependant, il ajoute que le Cloud Act et le Patriot Act sont destinés à détecter et combattre le terrorisme, les activités du Groupe Casino ne constituent pas une priorité pour le gouvernement américain. C. Dos Santos n'est pas d'accord sur ce point, il estime que le gouvernement américain est très suspicieux. E. Lebeaupin précise que l'intérêt des USA se porte plus sur des données stratégiques que sur des données personnelles.

8. Calendrier social 2023

CSEE – S1 2023			CSEE - S2 2023		
Date	Heure de début	Point spécifique	Date	Heure de début	Point spécifique
Jeudi 26 janvier	09h00		Jeudi 27 juillet	09h00	
Jeudi 23 février	09h00		Jeudi 24 août	09h00	
Jeudi 23 mars	09h00	avec points SSCT	Jeudi 21 septembre	09h00	avec points SSCT
Jeudi 27 avril	09h00		Jeudi 26 octobre	09h00	
Jeudi 25 mai	09h00		Jeudi 23 novembre	09h00	
Jeudi 22 juin	09h00	avec points SSCT	Jeudi 14 décembre	09h00	avec points SSCT

Le Président :
Xavier BERGER



Le Secrétaire :
Jean-Marc BO

